Soixantième année. - N ° 193 A Jeudi 8 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 758

37 – INDRE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS

Ventes et cessions

908 826 381 RCS Tours.
HANSTOCK CHINON.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 9043, rue du Château D'Eau, 37500 Chinon.
Précédent propriétaire : 918 812 454 RCS Tours. **HANSTOCK 2.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : HANSTOCK CHINON Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 9043 rue du Château D'Eau 37500 Chinon Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 908826381 Lieu d'immatriculation : Tours. Société absorbee : HANSTOCK 2 Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Lieudit les Garennes, route de Pernay 37230 Luynes Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 918812454 Lieu d'immatriculation : Tours. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 127155.28 EUR - passif de 63998.99 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1,18 actions de la société HANSTOCK CHINON pour 1 action de la société HANSTOCK 2. Toutefois, la fusion aura pour effet que la société HANSTOCK CHINON se trouvera détenir la totalité des actions composant son capital social, appartenant jusqu'alors à la société HANSTOCK 2. Ces actions ne pouvant être conservées par la société HANSTOCK CHINON, elles seraient annulées à la date de réalisation définitive de la fusion, entraînant une réduction corrélative du capital social de la société HANSTOCK CHINON d'un montant de 1 000 €. Ainsi, le capital social de la société HANSTOCK CHINON, porté à 2 181 € à l'issue de l'augmentation de capital consécutive à la fusion, serait ramené à 1 181 € du fait de l'annulation des actions susvisées. Montant de la prime de fusion : 61975.29 EUR. Date du projet commun de fusion : 30.09.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société HANSTOCK CHINON : 06.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de GTC de TOURS). Pour la société HANSTOCK 2 : 06.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de GTC de TOURS)..